



# CSE Extraordinaire et Ordinaire Siège du 10 mars 2023

## D2S, les élus tirent la sonnette d'alarme !

Au programme du CSE extraordinaire du vendredi 10 mars, La Direction de la Sécurité et de la Sûreté, un service en souffrance depuis plusieurs années, un service en sous-effectif qui se doit de veiller sur le bâtiment France télévisions et sur toutes les personnes qui s'y trouvent.

- **1<sup>er</sup> constat** : La situation est inquiétante même si elle n'est pas nouvelle (baisse des effectifs, arrêts de travail démissions, ambiance délétère...).

Le service de la D2S a déjà fait l'objet d'alertes suivies d'audits et d'expertises sans qu'aucun plan d'action n'ait été mis en place pour améliorer la situation.

- **2<sup>ème</sup> constat** : L'épidémie d'arrêts de travail du service a contaminé la direction du service. Elle n'a donc pu être présente pour échanger avec les élus et entendre les préconisations faites par ces derniers pour sortir du marasme ce service vital pour l'entreprise.

- **3<sup>ème</sup> constat** : Plutôt que de mettre l'ensemble des problèmes rencontrés à plat, de les analyser et de mettre en place un plan d'action global, la direction préfère les ignorer, allant jusqu'à imposer une planification sur 5 jours de travail par semaine au lieu de 4, avec des astreintes le week-end aux salariés du service qui ne comprennent pas cette démarche.

Une décision prise contre l'avis de la majorité des salariés concernés, contre l'avis des élus qui ont été consultés.

Un passage en force qui, en plus d'imposer un rythme de travail plus intense, génère une perte de salaires d'environ 300 € par mois. Que dire !

Côté RH, on reconnaît le manque d'effectifs mais il semble difficile de trouver les profils recherchés et de les fidéliser.

La RH reconnaît également la nécessité d'améliorer les relations au sein du service ainsi que la formation des équipes et s'engage à transmettre aux responsables des services les préconisations des élus.

Les élus ont voté à l'unanimité une résolution demandant la suspension de la nouvelle organisation horaire mise en place et la présentation d'un plan d'action global au CSE d'avril, un plan permettant de remédier aux difficultés rencontrées par le service.

Ils s'engagent à suivre les mesures qui seront annoncées par la direction.

# CSE ORDINAIRE DU 10 MARS

- **Élection en Polynésie française, France Télévisions au rendez-vous !**

Le 1<sup>er</sup> tour des élections se déroulera du 27 mars au 3 avril, le second du 10 au 17 avril.

Quant aux listes des candidats, elles ne seront connues que le 24 mars.

Cela laisse peu de temps aux équipes de France Télévisions pour enregistrer et monter les clips de présentation des candidats.

C'est la raison pour laquelle une demande dérogation horaire est présentée aux élus, une demande à titre préventif, portant à 60 heures hebdomadaires la charge possible de travail des équipes impliquées.

Ce qui est prévu sur place c'est la mise en place d'un studio dans un hôtel proche de l'aéroport, à Puna'auia (10 km de Papeete). Au-dessus du studio, 8 chambres ont été réservées pour réaliser le montage des séquences tournées.

3 H 30 heures sont consacrées pour effectuer le tournage/montage des présentations de chaque candidat...

Le car-régie de Polynésie la 1<sup>ère</sup> et le chef de car sont associés à l'opération.

Les élus prennent acte et demandent un réalisé dans les meilleurs délais.

Paris,  
Le 20 mars 2023